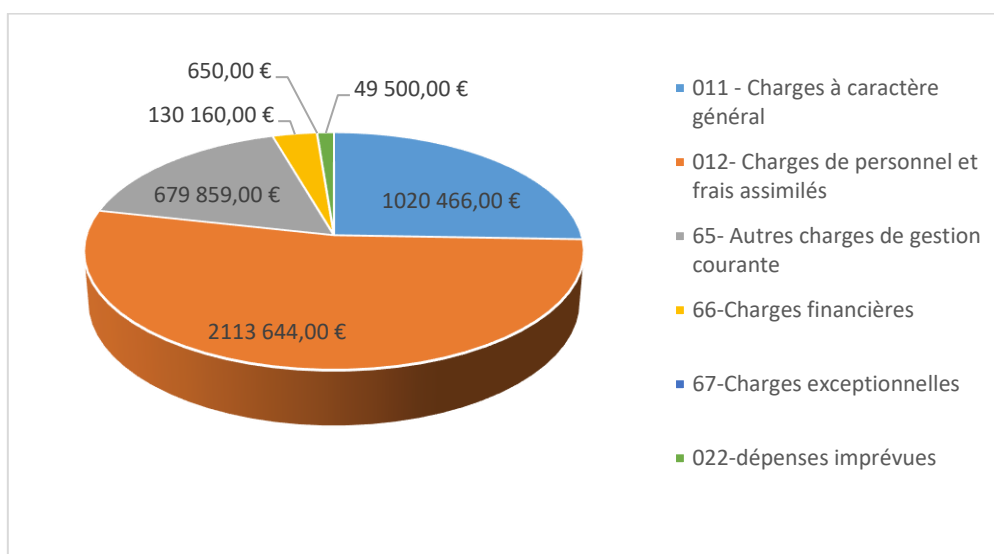


LE BUDGET 2021

Le Conseil municipal a voté le 29 mars 2021 le budget de l'exercice 2021. Il s'élève à 5.361.334 euros en section de fonctionnement et à 5.538.919 euros en section d'investissement. Nous vous en livrons les lignes directrices qui s'articulent autour de grandes orientations suivantes : maîtriser l'évolution des charges de fonctionnement ; maintenir un prélèvement sur la section de fonctionnement suffisant afin de financer un maximum d'opérations d'investissement ; maîtriser la dette communale ; poursuivre la mise en place des amortissements afin de dégager des ressources destinées à renouveler des biens dépréciés ; protéger notre environnement et mettre en valeur notre patrimoine ; poursuivre les projets engagés et les ajuster aux priorités de la nouvelle équipe issue des élections municipales de 2020 ; procéder aux études préalables à la réalisation des grands projets de la mandature.

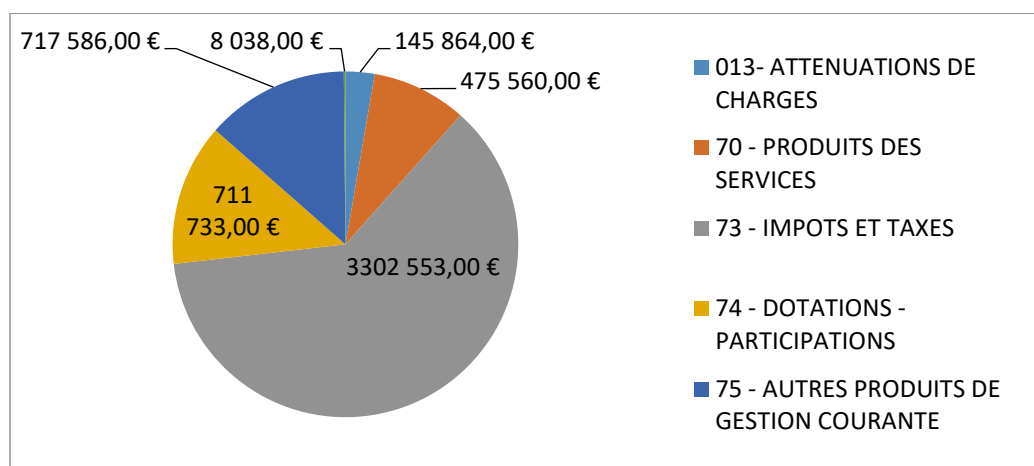
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement correspondent à l'ensemble des dépenses courantes (charges de gestion courantes et frais de personnel) liées à l'action quotidienne de la Commune auprès des badennois. Vous trouverez ci-dessous leur répartition



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement comprennent les produits des services, les impôts et taxes, les dotations et les subventions. A noter que les taux d'imposition demeurent inchangés depuis 2012.



Taux d'imposition, ce qui change en 2021. La taxe d'habitation est une taxe perçue au profit des collectivités locales. La loi de finances pour 2020 prévoit la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. 80% des Français ne la payent plus depuis 2020. Pour les 20% des ménages la suppression de la taxe d'habitation se déploiera jusqu'en 2023. A partir de 2021 et pour compenser la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la Commune percevra

la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 de la Commune est désormais égal à la somme du taux communal 22,90% et du taux départemental qui, pour le Conseil départemental du Morbihan s'établissait en 2020 à 15,26%.

L'ENDETTEMENT

Fin décembre	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DETTE	5 570 571	5 092 896	4 597 815	4 101 092	3 619 158	3 153 666	3 442 400	5 025 137
Fin décembre	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nb HABITANTS	4 390	4 417	4 505	4 611	4 611	4 611	4 460	4 482
DETTE/HABITANT	1 269	1 153	1 021	889	785	684	772	1 121

LES INVESTISSEMENTS MAJEURS

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 5.538.919 euros dont 4.520.510 euros de dépenses d'équipement. Les investissements majeurs pour 2021 concernent : le versement de la contribution communale pour l'aménagement des parkings de Port Blanc pour 199.200 euros ; les effacements de réseaux électriques et de rénovation d'éclairage public dans le secteur de Bois Bas et du Guern pour 386.201 euros ; la reprise des études en vue de la révision du Plan local d'Urbanisme ; travaux dans la salle omnisports sont prévus pour un montant de 50.000 euros (toiture, ventilation) ; les travaux de ravalement de l'école J. LE BRIX pour un montant de 70.000 euros ; les travaux de rénovation de la salle du Séniz et la construction du pôle musique pour un montant de 321.000 euros ; les travaux de voirie dans le cadre du marché annuel s'élèvent à 442.414 euros ; fin des travaux d'extension du restaurant scolaire pour un montant de 1.251.327 euros et de l'espace jeunes pour un montant de 190.000 euros.